



HAL
open science

Une analyse critique de quelques modèles néoclassiques sur la RSE

Nicolas Piluso

► **To cite this version:**

Nicolas Piluso. Une analyse critique de quelques modèles néoclassiques sur la RSE. *Idées économiques et sociales*, 2015, N° 179 (1), pp.54-62. 10.3917/idee.179.0054 . hal-01399178

HAL Id: hal-01399178

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-01399178>

Submitted on 18 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une analyse critique de quelques modèles néoclassiques sur la RSE

Nicolas Piluso

De façon générale, la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et l'intervention de l'État sont fréquemment comparées sous le double prisme du bien-être collectif et de la qualité environnementale. Pour certains économistes, la RSE est préférable à l'intervention étatique du point de vue de la maximisation du bien-être collectif, alors que pour d'autres, l'intervention de l'État est plus efficace tant du point de vue de la maximisation du bien-être que de la protection de l'environnement. Nous effectuons ainsi un examen critique de quelques modèles de RSE pour identifier et discuter les hypothèses cruciales qui en conditionnent les résultats.

Les entreprises apparaissent de plus en plus nombreuses, à l'échelle mondiale, à adopter, ou du moins à afficher, un comportement socialement responsable. Mais alors que d'après la Commission européenne, la responsabilité sociale des entreprises se définit comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales¹, les économistes anglo-saxons la conçoivent fréquemment comme une stratégie visant à attirer de nouveaux clients sensibles à la cause environnementale [1]. Dans cette perspective, il n'est pas question d'entreprendre des actions qui renchérissent les coûts de production, mais de participer à la production de biens collectifs² sur la base des contributions volontaires des consommateurs.

Nous savons depuis le théorème de Bowen-Lindhal-Samuelson [3] que la production de biens collectifs est optimale lorsque le coût marginal de sa production est égal à la somme des dispositions marginales à payer des consommateurs. Or, le jeu des décisions privées aboutit à une sous-production du bien collectif. Les économistes en concluent le plus souvent que cela rend nécessaire l'intervention des pouvoirs publics. Ainsi, les néoclassiques eux-mêmes reconnaissent la nécessité d'une intervention publique lorsque le marché se révèle défaillant. Cependant, il est possible d'envisager, comme l'ont fait les articles de P. G. Warr [4] et de T. Bergston, L. Blume et H. Varian [5] que les firmes s'engagent dans la production de biens collectifs lorsque les consommateurs sont prêts à en payer le prix. La question qui se pose alors est de savoir si cette production privée du bien collectif est plus ou moins efficace que la production publique.

En définissant la RSE comme l'engagement d'une firme dans la production d'un bien collectif dans la perspective d'accroissement ou de maintien de ses profits, on se demandera (en prenant appui sur la littérature existante) si cette production privée est préférable ou non à la production publique. Il n'est pas question ici de couvrir l'ensemble de la littérature économique sur la RSE (avec notamment l'approche de la régulation) : cela dépasserait largement le cadre du format d'un article. Nous nous pencherons donc exclusivement sur les modèles dits « standard » ou néoclassiques.

¹ La Commission européenne a revu sa copie en octobre 2011 en évacuant la dimension volontaire de sa définition.

² Au sens strict, le bien collectif est un bien non rival et non exclusif, tandis que le bien public est un bien produit et distribué par la puissance publique. Or, un bien collectif n'est pas forcément public ; un bien public, de la même manière, n'est pas forcément collectif [2].

Les économistes néoclassiques raisonnent à l'aide du critère traditionnel du bien-être collectif. Or, plusieurs d'entre eux mettent en avant l'idée que la maximisation de ce bien-être ne se confond pas avec la qualité environnementale³. Il est alors nécessaire d'identifier les conséquences de la RSE, aussi bien du point de vue du critère du bien-être que de la qualité environnementale.

La RSE plus efficace que la production publique de biens collectifs ?

Ghatak et Besley [6] prétendent montrer que la responsabilité sociale et environnementale est non seulement compatible avec l'objectif de maximisation des firmes, mais aussi souhaitable du point de vue du bien-être de l'économie. Maxwell *et al.* [7] montrent, sous un autre angle, qu'il est moins coûteux d'envisager des actions volontaires des firmes que de faire appel à l'intervention de l'État.

À l'inverse, le modèle de Calveras *et al.* [8] nous invite à la plus grande prudence quant aux effets de l'activisme des consommateurs (que nous définirons plus bas) et du choix des firmes qui s'ensuit.

La RSE préférable à la production publique des biens collectifs

Le modèle de Ghatak et Besley comporte un bien collectif et deux biens privés. Le premier bien privé n'est pas produit et sert de numéraire. Chaque consommateur et chaque producteur possèdent des dotations initiales de ce bien. Le second bien privé et le bien collectif sont quant à eux produits.

L'économie est peuplée de N consommateurs qui désirent tous du bien privé. Parmi ces N consommateurs, un groupe de n individus est sensible à l'existence d'un bien collectif (ce groupe est désigné par le terme de « consommateurs verts », dans la mesure où ils sont sensibles au développement d'une plus grande protection de l'environnement).

Les entreprises offrent une quantité homogène de bien privé, mais peuvent offrir différentes quantités de bien collectif comme produit joint du bien privé (par exemple, planter un ou plusieurs arbres sur une aire géographique donnée pour chaque unité de bien privé vendue). Lorsque le bien privé est assorti d'une contribution à la production du bien collectif, le prix du bien privé est plus élevé que dans le cas contraire.

À l'équilibre de marché, les entreprises maximisent leur profit et les consommateurs maximisent leur utilité ; chaque firme commence par annoncer le couple prix/contribution au bien collectif qui maximise leur profit ; puis les consommateurs décident des firmes auxquelles ils vont s'adresser pour se procurer les biens.

L'équilibre unique du modèle est caractérisé par deux couples de prix p et de contribution au bien collectif θ . Le premier concerne les consommateurs neutres, qui ne souhaitent pas financer le bien collectif. Le second concerne les consommateurs sensibles à l'existence du bien collectif et volontaires pour le financer.

³ Dans un cadre standard, on dira que l'efficacité environnementale est optimale, lorsque le bien collectif représentant l'environnement est provisionné de façon optimale au sens de Bowen, Lindhal et Samuelson. On parlera d'une augmentation de l'efficacité environnementale, lorsque la production du bien collectif s'approche de la provision optimale.

Les consommateurs qui sont neutres vis-à-vis des questions environnementales ne sont prêts qu'à payer la consommation de bien privatif ; ils payent ainsi un prix qui est strictement égal au coût marginal de production du bien privatif. À l'inverse, les consommateurs attentifs à l'environnement souhaitent consommer une certaine quantité de bien collectif associée à celle du bien privatif et sont prêts à en payer le prix. Ainsi, ils paieront un prix unitaire égal à la somme du coût marginal de production du bien privatif et du coût de production de la quantité de bien collectif consommée. Le prix unitaire du bien collectif isolé correspond à la propension marginale à payer le bien collectif du consommateur.

Il apparaît alors que la responsabilité sociale des entreprises est compatible avec les plans de maximisation du profit des firmes, puisque le coût de production du bien collectif est couvert par un prix plus élevé payé par les consommateurs sensibles à l'environnement. Par ailleurs, les auteurs soulignent que l'allocation ainsi obtenue aboutit à une amélioration du bien-être par rapport à la situation où seul le bien privatif est produit, puisque les consommateurs sensibles à l'environnement sont satisfaits. Ils reconnaissent néanmoins qu'il y a sous-production du bien collectif : les consommateurs sont prêts à financer le bien collectif à hauteur de leur propension marginale à payer individuelle et n'intègrent pas les externalités positives générées par l'existence du bien collectif à l'échelle de la collectivité tout entière. Il existe ainsi un écart entre l'équilibre ici obtenu et l'équilibre optimal de Bowen-Lindahl-Samuelson qui impose l'égalité du prix du bien à la somme de toutes les propensions à payer individuelles.

Dans la suite de leur article, Ghatak et Besley analysent les effets de l'intervention publique en lieu et place de la RSE.

Les auteurs supposent que l'État produit le bien collectif avec une technologie et une courbe de coût marginal identiques à celles des entreprises. Le financement de la production émane d'une taxe uniforme à laquelle sont assujettis l'ensemble des consommateurs. Néanmoins, on suppose que l'État met en œuvre une telle production, à la condition qu'il existe une majorité de consommateurs sensibles aux questions environnementales. Ainsi, si la proportion n/N de consommateurs sensibles est supérieure à $\frac{1}{2}$, la production est mise en œuvre. À l'inverse, si $n/N < \frac{1}{2}$, la production du bien collectif est laissée en suspens.

L'intervention publique telle que décrite ci-dessus est-elle donc préférable à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises ? Lorsque la proportion des consommateurs sensibles à l'environnement est faible, l'État n'engage aucune production, alors même que la RSE permet la satisfaction de tous les consommateurs. Dans ce cas, la RSE serait supérieure à l'intervention publique en termes de bien-être.

Si l'économie est peuplée majoritairement de consommateurs verts, la provision en bien collectif est excessive, puisque certains consommateurs ne souhaitent pas le financer ; par ailleurs, la taxe uniforme impose aux consommateurs neutres de payer, alors même que leur propension marginale à payer est nulle.

C'est à présent dans une autre perspective que nous allons analyser en quoi la RSE est supérieure à l'action publique de point de vue de la maximisation du bien-être collectif.

L'intervention de l'État pour la réduction de la pollution est trop coûteuse

Le modèle de Maxwell *et al.* [7] a explicitement pour objectif de démontrer la supériorité de la RSE sur l'intervention de l'État, mais l'approche est différente de celle de Ghatak et Besley. Il s'agit en effet en premier lieu de répondre à la question suivante : comment expliquer que les firmes adoptent des comportements socialement responsables qui sont a priori coûteux et donc susceptibles de diminuer leur taux de rentabilité ?

Les auteurs répondent en montrant qu'il peut être avantageux pour la firme d'anticiper et d'aller au-devant des revendications environnementales des consommateurs, ces dernières se traduisant à plus ou moins long terme par de nouvelles réglementations publiques.

L'un des principaux résultats du modèle est qu'il existe un intervalle de coûts fixes collectifs supportés par les consommateurs, qui rend optimal pour toutes les firmes la mise en œuvre d'un engagement volontaire. Cet engagement volontaire anticipe et va au-devant des attentes des consommateurs. Lorsque les coûts fixes organisationnels subis pour les consommateurs sont faibles, les ressources mises en œuvre par ces derniers dans le processus d'influence seront élevées et la réglementation a toutes les chances de se durcir de manière drastique. Il est alors préférable pour les firmes de ne pas entrer dans un processus coûteux de négociation qui se soldera par un alourdissement des contraintes réglementaires.

Lorsque les coûts organisationnels subis par les consommateurs s'accroissent, certaines firmes peuvent avoir intérêt à ne pas se coordonner avec leurs concurrentes mettant en œuvre un engagement volontaire. Ainsi, elles bénéficient d'une réduction de la contrainte réglementaire autorisée par ces engagements volontaires, tout en n'en subissant pas le coût. Il s'agit donc d'une situation où les entreprises peuvent se livrer à un comportement de passager clandestin.

Les auteurs montrent donc que le régime de RSE est préférable à l'intervention publique. En effet, à la fois l'utilité des consommateurs et le profit des firmes sont supérieurs lors d'engagements volontaires par rapport à une situation où la puissance publique impose le niveau de contrôle des pollutions.

L'activisme des consommateurs se définit dans le modèle comme le fait d'engager des ressources pour améliorer le bien-être de la collectivité. Il est analysé ici comme une source d'amélioration du bien-être, puisqu'il incite les firmes à produire plus proprement. Tel n'est pas le point de vue suggéré par le modèle de Calveras [8].

La RSE peut aboutir à une augmentation de la pollution

Calveras *et al.* [8] analysent ici la responsabilité sociale et environnementale des entreprises sous le prisme de la prise en charge d'une externalité négative. Les consommateurs décident, par le biais d'un vote à la majorité, un standard technologique minimal permettant de limiter l'externalité. Étant donné ce standard, les firmes sont ensuite libres de produire des biens de qualité environnementale supérieure. De la même manière, les consommateurs sont libres de choisir des biens plus ou moins « verts », c'est-à-dire plus ou moins générateurs d'externalités.

Le modèle considère un marché sur lequel un seul et unique bien peut être produit avec différentes technologies, plus ou moins polluantes.

Les consommateurs retirent de la consommation du bien produit une certaine utilité, mais ne perçoivent pas tous de la même manière l'externalité que leur propre consommation du bien génère.

Les firmes, quant à elles, choisissent librement, étant donné le standard minimum, leur technologie de production.

L'optimum correspond à une situation où les consommateurs intègrent tous entièrement les effets de leur consommation sur la collectivité. Les firmes utilisent alors toute la technologie la plus propre.

Un consommateur activiste au sens de Calveras est doté d'une fonction d'utilité qui « réagit » négativement aux émissions polluantes. Il entreprend donc des actions pour limiter le volume de ces émissions.

Lorsqu'il existe une majorité d'activistes, le standard voté sera paradoxalement faible et générateur de fortes externalités négatives sur l'environnement. En effet, un standard faible n'empêche pas les consommateurs activistes de consommer « vert ». En revanche, cela autorise les non-activistes à consommer un bien polluant tout en profitant des effets bénéfiques du comportement des activistes. Autrement dit, lorsque les non-activistes savent qu'ils peuvent compter sur une majorité d'activistes pour faire baisser le niveau de l'externalité agrégée, ils préfèrent voter un standard faible et consommer un bien polluant dont le prix est moins élevé. Les firmes vont alors produire en conséquence une grande quantité de biens polluants. Dans un tel cas, le marché ne peut spontanément guider la collectivité vers un équilibre de marché qui maximise le bien-être collectif.

Au terme de l'exposé de ces théories, il apparaît que les économistes ne s'entendent pas sur les propriétés de la RSE en termes de bien-être et de préservation de l'environnement. À quelle conclusion théorique faut-il accorder le plus de crédit ? Seuls l'examen et la discussion des hypothèses propres à chaque modèle nous permettent d'émettre un avis sur la question.

Une analyse critique des causes de l'antagonisme des points de vue

Les modèles qui viennent d'être exposés opposent leurs conclusions, non seulement sur l'équilibre en régime de RSE mais aussi sur l'équilibre en situation d'intervention étatique.

Dans le modèle de Ghatak et Besley, l'équilibre en régime de RSE est assorti de deux prix : l'un pour les consommateurs indifférents à la qualité environnementale, l'autre pour les consommateurs verts. La RSE apporte un gain en termes de bien-être collectif dans la mesure où elle permet à chaque consommateur de maximiser son utilité, bien que le bien collectif soit insuffisamment provisionné. Le comportement socialement responsable des firmes est permis par les consommateurs verts qui sont prêts à payer un prix plus élevé pour la qualité environnementale. Le marché apparaît ici suffisant à lui-même pour gérer la problématique des biens collectifs et de la préservation de l'environnement.

À l'inverse, dans le modèle de Calveras, l'hypothèse d'hétérogénéité des consommateurs, commune à la théorie de Ghatak et Besley, est un facteur de régression du bien-être collectif. Elle

introduit en effet la possibilité pour les consommateurs peu sensibles à l'environnement de profiter des effets bénéfiques du comportement des consommateurs verts. L'hypothèse fondatrice du modèle est que la « qualité environnementale » (définie plus haut) possède la propriété de non-exclusion : il est impossible d'exclure un agent économique d'un environnement commun à tous. Chez Ghatak et Besley, à l'inverse, chaque consommateur doit payer individuellement pour avoir accès à la qualité environnementale. Ainsi, bien que les auteurs parlent de biens collectifs, ces derniers n'ont pas la propriété d'être des biens collectifs purs.

Rappelons qu'un bien est purement collectif dès lors qu'il est à la fois non rival (la consommation du bien par un individu n'influence pas la quantité disponible pour les autres) et non exclusif (personne ne peut empêcher un individu de profiter du bien une fois qu'il est produit). Alors que le modèle de Calveras s'applique aux biens collectifs purs, celui de Ghatak et Besley ne s'applique qu'aux biens club (non rivaux exclusifs). Cela apparaît difficilement acceptable, puisqu'il s'agit de parler de qualité environnementale dont la propriété est précisément d'être partagée par tous sans aucune discrimination.

L'origine de cette hypothèse tient au fait que le bien environnemental, dont on peut penser a priori qu'il est non exclusif, est le produit joint d'un bien privatif. Les auteurs effectuent donc un glissement conceptuel en supposant que bien privatif et bien collectif présentent la caractéristique commune d'exclusion.

L'hypothèse implicite d'exclusion de Ghatak et Besley leur permet d'évacuer de l'analyse le problème des comportements de passager clandestin qui caractérisent précisément la question environnementale. Ainsi, l'équilibre avec contribution volontaire de ce modèle pose un double problème, dès lors que l'on élimine l'hypothèse restrictive d'exclusion : non seulement la provision est sous-optimale, mais en outre, les comportements de *free-riding* peuvent se généraliser et aboutir à une absence de source de financement du bien collectif.

En matière d'intervention publique, l'article de Ghatak et Besley et celui de Calveras *et al.* mettent en évidence des résultats semblables. Chez Calveras *et al.*, la RSE n'apparaît ni supérieure ni inférieure à l'intervention de l'État. C'est la proportion des consommateurs activistes et non activistes qui détermine la position de l'équilibre, quelles que soient les modalités de gestion de la qualité environnementale. *Un tel résultat est obtenu dans la mesure où la procédure de vote en régime d'intervention étatique porte sur le montant de la taxe et non sur l'existence même de la taxe.* Dans ce dernier cas, une forte proportion d'activistes permettrait d'instaurer une pénalité sur la pollution, ainsi que d'éviter tout comportement de passager clandestin.

Les conclusions du modèle de Ghatak et Besley sont plus nuancées sur la question de l'intervention de l'État. Les auteurs identifient des cas où la RSE est supérieure à l'interventionnisme. Néanmoins, ces conclusions présupposent, comme nous l'avons vu, l'hypothèse d'exclusion. Par ailleurs, les comparaisons effectuées dans l'article opposent des firmes supposées vertueuses (régime de RSE) à un gouvernement supposé corrompu (régime d'intervention étatique). Or, une telle comparaison n'est pas rigoureuse, dans la mesure où elle compare une intervention publique susceptible de tricherie avec des entreprises supposées parfaitement honnêtes. Plurielles sont d'ailleurs les études empiriques révélant que les comportements de *greenwashing* (« maquillage vert ») de la part des entreprises sont fréquents.

Pour conclure sur ce point, examinons les raisons de la divergence des conclusions du modèle de Calveras et du schéma théorique de Maxwell.

Il est aisé de voir que contrairement au point de vue de Calveras, Maxwell *et al.* supposent que tous les consommateurs sont identiques et n'envisagent à ce titre aucune possibilité de comportement de passager clandestin. Les firmes sont donc d'autant plus incitées à s'engager volontairement sur le contrôle de leur pollution, puisqu'elles font face à des consommateurs uniformément sensibles aux conséquences environnementales de l'activité productive. Il est donc possible de constater que les conclusions de Maxwell *et al.* rejoignent celles de Gathak et Besley en ignorant toute possibilité de comportement de passager clandestin. Cette ignorance se fonde pour l'un (modèle de Gathak) sur l'hypothèse implicite d'exclusion, et pour l'autre (Maxwell), sur l'hypothèse d'homogénéité des consommateurs.

Chez Maxwell *et al.*, la conclusion selon laquelle la responsabilité sociale des entreprises est toujours préférable à l'intervention publique, à niveau égal de contrôle des émissions polluantes, découle d'une autre hypothèse centrale. En effet, il est postulé dès le départ que la décision publique est la conséquence exclusive d'un processus coûteux de lobbying. Les firmes comme les consommateurs doivent consacrer une part plus ou moins importante de leurs ressources pour influencer la décision publique. Sans ce jeu d'influence, la décision publique, dénuée d'autonomie, ne produit aucune contrainte légale pour la protection de l'environnement. Or, il aurait été possible de supposer de façon alternative que les activistes engagent des ressources pour influencer directement les firmes et les contraindre à mener une politique de RSE. La conclusion des auteurs selon laquelle la RSE est préférable à l'intervention publique est donc déjà inscrite dans les prémisses du modèle.

Ainsi, d'une manière générale, les conclusions théoriques sur l'efficacité relative de la RSE par rapport à l'intervention publique sont plus qu'incertaines. *Les modèles qui concluent à la supériorité de la RSE occultent soit l'incontournable propriété de non-exclusion de la qualité de l'environnement, soit l'hétérogénéité des consommateurs.* Par ailleurs, *la comparaison entre l'intervention étatique et la RSE ne repose pas sur une base théorique solide, dans la mesure où firmes et État sont traités de façon asymétrique.* Chez Gathak et Besley, les firmes sont supposées vertueuses, tandis que l'État, lui, serait corrompu. Chez Maxwell *et al.*, l'intervention publique est le résultat d'une pression citoyenne, alors que les firmes ne font l'objet d'aucune pression directe (*cf.* tableau 1).

À cela s'ajoute un second problème : le critère de maximisation du bien-être collectif permettant d'apporter un jugement sur l'intérêt de la RSE ne se confond pas forcément avec une protection environnementale maximale. Il est alors nécessaire de comparer à l'aide de ce dernier critère les deux modes de régulation qui nous intéressent. La seconde partie de l'article traitera des travaux d'économistes qui traitent explicitement de cette question.

Tableau 1 : Récapitulatif des hypothèses des modèles

HYPOTHESES IMPLICITES OU EXPLICITES SUR :	MODELE DE GHATAK	MODELE DE CALVERAS	MODELE DE MAXWELL
LES CONSOMMATEURS	Hétérogènes (plus ou moins sensibles à la protection de l'environnement)	Hétérogènes (activistes ou non)	Homogènes (donc élimination du problème de passager clandestin, liée à la production privée de biens collectifs)
LA NATURE DU BIEN COLLECTIF	Exclusif (donc élimination du problème de passager clandestin, liée à la production privée de biens collectifs)	Non exclusif (donc émergence du problème du passager clandestin)	Non exclusif
LE STATUT DE L'INTERVENTION PUBLIQUE	État corrompu vs firme vertueuse (« biais » favorable à la production privée de biens collectifs)	Ni plus ni moins coûteuse que l'activisme des consommateurs ; ni plus ni moins corrompue que les firmes privées	La contrainte publique est plus coûteuse que la contribution privée volontaire (« biais » favorable à la production privée de biens collectifs)

La production publique de biens collectifs est-elle moins efficace que la RSE du point de vue environnemental ?

Dans les modèles qui viennent d'être présentés, le critère d'appréciation de la responsabilité sociale et environnementale est la maximisation du bien-être collectif. Or, M. Kotchen [9] a montré que cette maximisation et la qualité environnementale ne sont pas toujours compatibles.

De son côté, T. Hommel [10] centre son analyse sur le lien entre concurrence et responsabilité sociale des entreprises.

La coïncidence optimum de Pareto/efficacité environnementale n'est pas nécessaire

Le modèle de Kotchen met en scène des consommateurs dont l'utilité est dérivée des caractéristiques des biens plutôt que des quantités de biens elles-mêmes. L'individu a le choix entre deux caractéristiques : celle d'un bien privatif pur et celle d'un bien collectif pur. La caractéristique de bien collectif est interprétée comme signal de qualité environnementale.

La provision individuelle pour le bien collectif apparaît comme une fonction du niveau de revenu de l'individu. Lorsque ce revenu est très faible, le consommateur a un comportement de passager clandestin et ne consomme que le bien privatif. Lorsque le revenu atteint un niveau supérieur, les individus consomment à la fois du bien privatif et du bien vert, la quantité de bien vert consommée étant une fonction croissante de ce revenu. Lorsqu'enfin le revenu atteint un certain palier, le consommateur n'acquiert que du bien vert ; quant aux plus riches, une partie de leur revenu est consacrée aux donations directes.

La question qui se pose alors est de savoir si l'introduction d'un marché du bien vert permet d'une part d'atteindre l'optimum de Pareto et s'il permet d'autre part d'améliorer la qualité environnementale. Kotchen montre que ces deux objectifs ne sont pas forcément compatibles.

D'une part, l'auteur révèle que la mise en place d'une production privée a des effets ambigus sur la qualité environnementale. Ainsi, si la technologie de production privée induit une baisse du prix du bien vert, la demande privée augmente, générant ainsi des externalités positives pour l'ensemble de la collectivité. À l'inverse, si la technologie de production entraîne une augmentation de prix, la demande diminue, entraînant une perte de qualité environnementale.

D'autre part, la qualité environnementale doit être distinguée de la maximisation du bien-être. La dégradation de la qualité environnementale peut générer en effet une amélioration du bien-être. Si la production privée du bien collectif impur entraîne une baisse du prix relatif du bien privatif, les consommateurs vont substituer du bien privatif au bien vert, contribuant à la dégradation de l'environnement. Néanmoins, ce choc sur les prix leur permet de passer à un niveau d'utilité supérieur.

Dans une perspective différente, le modèle d'Hommel montre que l'augmentation de la qualité environnementale via le comportement socialement responsable des firmes va de pair avec une réduction du degré de concurrence sur le marché, donc avec une diminution du bien-être.

La maximisation du bien-être et l'efficacité environnementale sont incompatibles

Le modèle d'Hommel fait apparaître le même type d'écart entre l'efficacité économique et l'efficacité environnementale. Son approche, originale, s'appuie sur les apports de la théorie des marchés contestables de Baumol, Panzar et Willig [11].

L'apport d'Hommel est d'introduire au sein de l'analyse la menace d'une protestation environnementale ou sanitaire de l'activité. Il y a protestation de la part des consommateurs lorsque ces derniers remettent en cause les modalités ou l'existence de l'activité économique de la firme. Lorsque la protestation peut potentiellement remettre en cause la technologie de production ou la poursuite de l'activité productive, la firme peut avoir intérêt à l'anticiper, en adoptant d'emblée un comportement socialement responsable. Tout dépend néanmoins de la nature des actifs engagés par la firme. Lorsque ces derniers sont spécifiques, la firme ne peut pas adapter sa technologie ou se désengager de son activité sans coût. Elle sera fortement incitée à adopter un comportement socialement responsable pour éviter la survenue de la contestation. À l'inverse, lorsque les actifs sont faiblement spécifiques, les firmes peuvent facilement redéployer leur activité. Elles n'ont donc aucune motivation particulière pour s'engager dans une démarche de protection de l'environnement.

Ce modèle conduit à dessiner les contours de deux formes possibles de configurations industrielles :

– une première configuration à faible degré de contestabilité par la concurrence potentielle ou à haut degré de protestation environnementale et sanitaire : les actifs immobilisés sont lourds et faiblement redéployables ; la menace d'entrants potentiels est faible, en revanche (fortes barrières à l'entrée), la menace de protestation environnementale est aiguë, dans la mesure où l'avènement d'une telle remise en cause est à même de mettre en jeu la survie même de l'entreprise (coûts de sortie très élevés) ;

– une seconde configuration à haut de degré de contestabilité par la concurrence potentielle ou à faible degré de protestation environnementale. Les actifs sont légers et/ou facilement redéployables ; les comportements de *hit and run* sont peu coûteux, du fait de faibles barrières à l'entrée (ou sortie). Conséquemment, la menace d'une protestation environnementale n'a que peu d'impact sur le comportement de la firme, qui peut à tout moment modifier ou adapter son activité.

La RSE ne peut totalement occulter l'intervention publique

Il semble que Kotchen balaie les propositions de Ghatak et Besley sur la supériorité de la RSE par rapport à la production publique des biens collectifs. Cette divergence de points de vue s'explique par l'adoption de deux hypothèses différentes.

Chez Ghatak et Besley, comme nous l'avons déjà souligné, l'hypothèse de non-exclusion est évacuée, alors que chez Kotchen, elle explique le possible écart entre la maximisation du bien-être et la qualité environnementale (les individus maximisent leur satisfaction en se comportant en passagers clandestins, alors même qu'ils provoquent une baisse de la qualité environnementale) ; la production privée de bien collectif n'est donc pas forcément optimale.

Pour Kotchen, la propension à payer pour la qualité environnementale ne dépend pas d'un profil donné a priori du consommateur, mais du niveau de son revenu. Contrairement à l'hypothèse retenue par Ghatak et Besley, un même individu peut être sensible ou insensible à la qualité environnementale selon l'évolution de son revenu. On peut imaginer qu'une politique de redistribution des revenus engagée par l'État serait de nature à élever les revenus des plus défavorisés et d'améliorer ainsi la qualité environnementale. Le modèle de Kotchen peut donc faire apparaître un résultat que l'auteur lui-même ne mentionne pas : *la RSE peut être efficace à la condition qu'elle soit secondée par une intervention active des pouvoirs publics.*

Le modèle d'Hommel permet quant à lui de tirer un enseignement que l'auteur du modèle n'évoque pas lui-même.

Il apparaît de manière claire dans son analyse que la maximisation du bien-être collectif s'oppose frontalement à l'efficacité environnementale. En ce sens, Hommel radicalise les conclusions de Kotchen. Les firmes qui adoptent un comportement socialement responsable⁴ déploient leur activité dans un cadre de concurrence imparfaite et imposent un prix qui diminue le bien-être des consommateurs et plus généralement le bien-être collectif. Les firmes qui contribuent à la protection de l'environnement (efficacité environnementale) diminuent le pouvoir d'achat des consommateurs (diminution du bien-être). À l'inverse, les firmes qui n'adoptent aucun comportement socialement responsable (inefficacité environnementale) se comportent comme un atome de la concurrence parfaite (maximisation du bien-être). Du point de vue de l'intervention publique, cela signifie *qu'une politique de concurrence qui s'attache à rendre les structures de marché les plus concurrentielles possible implique parallèlement que l'État prenne en charge la protection environnementale* et plus généralement la production de biens collectifs, car les entreprises ne sont, dans ce contexte, que peu incitées à développer des comportements véritablement responsables (cf. tableau 2).

⁴ Le comportement socialement responsable de la firme est défini au sens néoclassique du terme : la firme participe à la production des biens collectifs pour accroître ou maintenir son profit.

Tableau 2 : RSE et intervention publique complémentaires ?

HYPOTHESES IMPLICITES OU EXPLICITES SUR :	MODELE DE KOTCHEN	MODELE D'HOMMEL
LES CONSOMMATEURS	Hétérogènes, dont le profil est évolutif en fonction du niveau des revenus perçus.	Uniformes : les consommateurs exercent une pression sur les firmes, au travers d'une protestation environnementale
LA NATURE DU BIEN COLLECTIF	Non exclusif (jointe à l'hypothèse sur les consommateurs, explique le possible écart entre l'efficacité économique et l'efficacité environnementale).	Non exclusif
LE STATUT DE L'INTERVENTION PUBLIQUE	Ni plus ni moins coûteuse que l'intervention privée des firmes. Ouvre la possibilité d'une complémentarité entre firmes et État.	Idem

Conclusion

L'enseignement théorique général que l'on peut tirer des approches standard traitant de la RSE pourrait être la prudence à laquelle elles invitent. Affirmer que la contribution volontaire des firmes apporte un bien-être collectif supérieur à celui engendré par l'intervention publique en matière de production des biens collectifs requiert un cadre de conjectures très restrictives, peut-être même parfois difficilement acceptables pour le théoricien. Il est en effet délicat de traiter de problèmes liés à la production d'un bien collectif « qualité de l'environnement », en négligeant soit son caractère non exclusif, soit l'hétérogénéité des niveaux d'engagement des consommateurs. En outre, lorsque la RSE permet d'apporter un supplément de bien-être, rien n'assure que la protection de l'environnement s'en trouve renforcée.

Au final, l'examen des modèles néoclassiques récents portant sur la RSE montre que d'une manière générale, l'action des firmes en matière de production de biens collectifs est tout à fait complémentaire à la production publique.

Bibliographie

- [1] BARON D., "Private Politics, Corporate Social Responsibility and Integrated Strategy", *Journal of Economics Management and Strategy*, 1, 2001, p. 7-45.
- [2] BEITONE A., « Biens publics, bien collectifs », *Revue du Mauss permanente*, 27 mai 2010.
- [3] SAMUELSON P. A., "The Pure Theory of Public Expenditure", *Review of Economics and Statistics*, vol. 36, 1954, p. 387-389.
- [4] WARR P. G., "The Private Provision of a Public Good is Independent of the Distribution of Income", *Economics Letters*, 13, 1983, p. 207-211.

[5] BERGSTON T., BLUME L., VARIAN H., “On the Private Provision of Public Goods”, *Journal of Public Economics*, vol. 29, 1986, p. 25-49.

[6] GATHAK M., BESLEY T., “Retailing Public Goods : The Economics of Corporate Social Responsibility”, *Journal of Political Economy*, vol. 114, 4, 2007, p. 816-845.

[7] MAXWELL J. W., LYON T. P., HACKETT S. C., “Self-regulation and Social Welfare: the Political Economy of Environmentalism”, *Journal of Law and Economics*, 43, 2000, p. 583-617.

[8] CALVERAS A., GABUZA J.-J., LLOBET G., “Retailing Public Goods : The Economics of Corporate Social Responsibility”, *Journal of Public Goods*, vol. 91, 9, 2007, p. 1645-1643.

[9] KOTCHEN M. J., “Green Markets and Private Provision of Public Goods”, *Working paper*, Cemfi, 2005.

[10] HOMMEL T., *Stratégie industrielle et contestation sociale*, coll. « Indisciplines », Éditions Cemagref/Cirad/Ifremer/Inra, 2004.

[11] BAUMOL W., PANZAR J., WILLIG R., *Contestable Markets and the Theory of Industry Structure*, New York, Hartcourt Brace Jovanitch, 1982.